

Le Front Commun Intersyndical de 1972

En 1972, la marmite québécoise est en ébullition. Les mesures répressives adoptées par le gouvernement fédéral dans la foulée d'Octobre 1970 pour mater la gauche indépendantiste du Québec n'ont pas étouffé l'esprit de libération. Le mouvement indépendantiste, en effet, a le vent dans les voiles, de même que le Front commun de 1972 incarnent l'intensité du mouvement syndical.

Les 210 000 employés des secteurs public et parapublic affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et la Corporation des enseignants du Québec (CEQ) déclenchent une grève générale illimitée. Le ministre de la Fonction publique, **Jean-Paul L'Allier**, se fait rassurant auprès de la population, déclarant que les services essentiels sont en général maintenus dans les hôpitaux.

La grève du Front commun constitue un événement marquant. Elle fait suite à la troisième ronde de négociations entre le gouvernement québécois et les représentants des secteurs public et parapublic qui commence en 1972. Au cours de la décennie précédente, les dirigeants syndicaux ont pris conscience de l'utilité de se regrouper pour exercer un meilleur rapport de force. Après de longues négociations, ils forment donc un front commun en janvier 1972. Celui-ci comprend 100 000 syndiqués affiliés à la CSN, 70 000 membres de la CEQ et 30 000 de la FTQ. La ronde de négociations qui s'amorce oppose deux philosophies différentes. Celle du gouvernement libéral de **Robert Bourassa** propose l'alignement des salaires des employés du secteur public sur la moyenne des emplois comparables dans le secteur privé. De leur côté, les centrales proposent que les employés de l'État soient les travailleurs les mieux payés, ce qui, selon eux, aurait un effet d'entraînement sur les conditions des employés du secteur privé. Le discours syndical, particulièrement celui de la CSN, est teinté d'un certain radicalisme. Il fait des employés de l'État l'avant-garde de la classe ouvrière dans la lutte contre l'État bourgeois et capitaliste. Les revendications syndicales sont le salaire hebdomadaire minimum de 100 \$, la sécurité d'emploi et l'élimination des disparités régionales dans les avantages sociaux. Le gouvernement, qui s'oppose surtout au salaire hebdomadaire minimum, n'arrive pas à dénouer l'impasse. Les négociations piétinent et les centrales obtiennent des mandats de grève générale.

Dans la foulée du front commun et des revendications syndicales, **Michel Chartrand** entend regrouper tous les représentants de la classe ouvrière à Montréal et développer un rapport de force favorable en prévision des prochaines négociations dans les services publics. Il fonde à cet effet le Comité régional intersyndical de la région de Montréal (CRIM),

Pour faire avancer les négociations du secteur public et parapublic, plusieurs grands rassemblements sont organisés à travers tout le Québec. Le 7 mars 1972, à Montréal, avec l'aide du CRIM, une assemblée des membres du secteur public rassemble au Forum (c'est devenu une habitude) un grand nombre de travailleurs. La grève sera ensuite votée de façon massive et majoritaire. Entre 80 % et 85 % des 210 000 employés de la fonction publique se sont prévalus de leur droit de vote. C'est sous le thème « Nous, le monde ordinaire ! » que les employés déclencheront la grève.

Le 24 mars 1972, la grève est finalement déclenchée. C'est une journée historique pour le monde syndical au Québec : il s'agit de la première grève générale des 210 000 membres du

front commun CSN-FTQ-CEQ des services publics et parapublics. Il s'agit en fait d'un ballon d'essai car la grève ne doit durer que 24 heures.

Les arrêts de travail éclatent à la fois dans les services publics et dans le secteur privé. C'est le cas des ouvriers de la construction, des métallos, des mineurs, des machinistes, des travailleurs de l'auto, des ouvrières et ouvriers du textile, des débardeurs, des employés de commerce, des ouvriers de l'imprimerie, du personnel des grands médias d'information ainsi que dans l'enseignement et dans certains grands hôpitaux.

Les autorités en place passent tout de même à l'attaque. On demande, dans plusieurs cas, des injonctions et les tribunaux bienveillants vont les accorder. Dès le 13 avril, 10 hôpitaux sont touchés par des injonctions ordonnant le retour au travail et 8 représentants syndicaux sont accusés d'outrage au tribunal. Malgré ces menaces et le vent de panique alimenté par certains médias, les infirmières et infirmiers de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu (Hyppolyte-Lafontaine) décident de défier les injonctions tout en assurant les services essentiels.

Dans des villes comme Sept-Îles, Thetford, Sorel et Joliette, le mouvement est presque général, à tel point qu'on parle « d'occupation » et de « contrôle » des lieux par les grévistes. Des postes de radio et de télévision sont occupés par les syndiqués qui y diffusent leurs messages. »

Le 26 avril 1972, les présidents **Louis Laberge**, **Marcel Pepin** et **Yvon Charbonneau** reçoivent une ordonnance de comparution en Cour pour outrage au tribunal, parce qu'ils ont conseillé aux grévistes de défier les injonctions. Le **juge Pierre Côté** leur assène la peine maximale, un an de prison. Le lendemain du prononcé de la sentence, les trois présidents prennent le chemin d'Orsainville. Ils ont quinze jours pour en appeler de la sentence.

Mai 1972, Commencent alors ce que l'histoire a appelé les «Événements de mai 1972». Près d'un demi-million de grévistes vont participer à un vaste mouvement de débrayages spontanés et... illégaux pour réclamer la libération de leurs leaders. Le Québec tout entier est confronté à une immense vague de désobéissance civile. Après neuf jours de débrayage, le 18 mai, les trois chefs décident de porter leur cause en appel et demandent aux grévistes de retourner au travail. Les négociations reprennent avec un nouveau porte-parole patronal, **Jean Cournoyer**. Le Front commun remporte la partie de haute lutte et réalise des gains majeurs.

Le front commun mourra véritablement le 22 mai 1972, quand, au terme de sombres tractations, les trois chefs syndicaux sortent de prison après avoir accepté de porter leur cause en appel. **Bourassa** s'en frotte les mains de satisfaction. Qui donc a craqué ? Sous toute réserve et la petite histoire, nous apprend que ce sont des tractations entre **Jean Cournoyer** et **Louis Laberge** qui ont conduit à cette décision. Mal lui en prendra car il subira l'humiliation, encore plus grande, de perdre sa cause à la cour d'appel du Québec et à la Cour suprême du Canada. Il se retrouvera à la prison d'Orsainville, en compagnie des deux autres présidents, à boire le calice jusqu'à la lie. Cette sentence, c'est le prix que le syndicalisme paiera pour être allé chercher, des dizaines de millions de plus que ce que le gouvernement avait offert avant la grève générale.

Le 27 février 1973, les trois présidents syndicaux séjournent toujours à la prison d'Orsainville et une surprise les attend car c'est au tour de **Michel Chartrand** de les rejoindre pour quatre jours.

Ce dernier a été arrêté la veille à son domicile à Richelieu et des policiers de la Sûreté du Québec l'ont escorté jusqu'à la prison. Le délit dont on l'accuse : en juillet de l'année précédente, il a été arrêté en compagnie de 44 autres personnes qui manifestaient contre les clubs privés de chasse et de pêche et condamné à 10 \$ d'amende. N'ayant pas les moyens de payer des amendes chaque fois qu'il se promène dans son pays, ainsi qu'il le précise, **Chartrand** a choisi... la prison!

Comment conclure cette belle aventure du front commun?

Avec la complicité efficace du CRIM (Comité Régional Intersyndical de Montréal), les trois organisations syndicales se mettent en branle. Demandant et obtenant un permis en bonne et due forme pour une manifestation le 1er mai.

À 19 h, le 1er mai, au parc Lafontaine, 30 000 personnes répondent à l'appel. Le défilé se termine devant le Palais du Commerce, où doivent se tenir les discours, à l'intérieur, c'est la fête. Un orchestre joue des airs endiablés et certains entonnent des chants de liberté et de solidarité. C'est le 1er mai, Fête des travailleurs. Rien n'a été brisé, cassé ou saccagé. Trente mille personnes dans la rue... et dans la joie. C'est aussi ça, la solidarité ouvrière.

Quinze jours plus tard, les trois présidents syndicaux sortent de la prison d'Orsainville, et les syndicats sortirent vainqueurs de tous ces événements.

Aujourd'hui comme hier, le gouvernement eut recours aux injonctions. Puis vint la loi spéciale, obligeant les syndiqués à cesser leur grève. Évidemment, tous les syndiqués n'étaient pas du même avis et, malgré le Front commun de trois grandes centrales syndicales, des oppositions se manifestèrent et donnèrent naissance à un nouveau syndicat, la Centrale des syndicats démocratiques (CSD).

Vivra-t-on de nouveau des événements comme celui du Front commun de 1972 qui ont mené à des excès, Après les actuelles modification du code du travail sous le bâillon du gouvernement Charest, verront-nous un retour du Front commun?.....